

LA COUVERTURE DES ENTREPRISES

La responsabilité civile générale d'entreprises

L'assurance responsabilité civile des entreprises protège les entreprises contre les pertes financières en cas de poursuites pour dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de services professionnels.

L'assurance responsabilité civile des entreprises est recommandée aux membres dont les professionnels travaillent ou fournissent des services pour le compte de leur entreprise, mais qui **n'ont pas** de contenu ou de biens à assurer.

Points forts de la couverture

Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 \$
Produits et les opérations achevées	5 000 000 \$
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	5 000 000 \$
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Responsabilité pour les avantages sociaux des employés	1 000 000 \$
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Véhicule n'appartenant pas à l'assuré	1 000 000 \$
Dommages aux véhicules loués	50 000 \$
Responsabilité patronale éventuelle	Inclus

Les contenus, le crime, et la perte d'exploitation

Recommandé pour les membres qui sont le seul professionnel travaillant sous leur entreprise, mais qui on des biens et du contenu à assurer.

Les contenus comprennent les articles habituels d'un bureau, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout stock et améliorations. **La perte d'exploitation** assure contre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou d'un dommage physique direct aux locaux par un risqué assuré (par exemple, un incendie). **Le contre de crime** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à l'entreprise/le bureau.

Points forts de la couverture

Contenu du bureau / panne d'équipement	50 000 \$ <i>Limites plus élevées disponibles</i>
La perte d'exploitation	Perte réelle subie / 250 000 \$ par agrégé
Le crime	10 000 \$

Le forfait d'entreprises

Recommandé aux membres qui on un entreprise avec autres professionnels travaillant ou fournissant des services au nom de leur entreprise **et** qui ont un contenu ou des biens à assurer. Le forfait comprend la responsabilité civile générale d'entreprises, l'assurance pour les contenus, la perte d'exploitation, et l'assurance contre le crime pour garantir une couverture complète de votre entreprise.

Points forts de la couverture

La responsabilité civile générale	5 000 000 \$
Les contenus	50 000 \$
Le crime	10 000 \$

La responsabilité professionnelle des entreprises

En cas que poursuite, il est fort probable que le professionnel et l'entreprise sont nommés dans la poursuite ou la réclamation. L'assurance responsabilité professionnelle pour les entreprises protège l'entreprise et ces atouts dans ses circonstances.

Il est recommandé que vous obteniez cette assurance si vous avez autres professionnelles qui travaillent pour vous, ou par la part de votre entreprise et qui facturent sous votre nom d'entreprise.

Veillez noter : si vous avez une entreprise incorporée et vous êtes le seul professionnel qui offre des services sous le nom de l'entreprise, cette couverture n'est pas requise.

Comment faire une demande

Veillez consulter le site

www.psychology.bmsgroup.com ou contacter BMS pour souscrire ou renouveler votre couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825, voie Exhibition, bureau 209 Ottawa ON K1S 5J3

Sans frais : 1-855-318-6038

Courriel : psy.insurance@bmsgroup.com

Site web : www.psychology.bmsgroup.com

Plus d'information

Ce pamphlet offre un résumé de la couverture et devrait être utilisé comme information générale seulement. Les conditions intégrales de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le document de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.